



Règlement interne de la section

Article 1 - inscription

Les adhésions sont prises à l'année. Une inscription prise en cours d'année est facturée à 15€ (part USBY) + 1/10 de du coût de l'inscription annuelle.

Article 2 - cours d'essai

Tout nouvel adhérent a droit à un cours d'essai. L'inscription à un cours d'essai réserve une place dans le cours choisi. Sans retour de confirmation d'inscription vers un membre du bureau le soir du cours d'essai, la réservation de place est perdue.

Article 3 - Réinscription

Les adhérents de l'année en cours sont prioritaires à l'inscription de l'année suivante jusqu'au samedi soir précédent la journée des associations. En absence de journée des associations, la priorité est donnée jusqu'au samedi précédent la reprise des cours. Généralement la deuxième semaine de septembre.

Article 4 - liste d'attente

Même si au moment des inscriptions un cours est déclaré complet, la section met en place une liste d'attente. En cas de désistement à un cours d'une personne inscrite par exemple pour un cours d'essai, l'inscription est proposée à la première personne inscrite sur la liste d'attente.

Article 5 - bon chèques vacances

Le maximum en bons de l'inscription ne peut dépasser la moitié du coût de l'inscription annuelle.

Article 6 - remboursement

Il n'y a pas de remboursement possible pour déménagement ou maladie. Il n'y a d'ailleurs pas de remboursement possible sauf cas de force majeure. Dans ce cas le bureau se réserve le droit de prendre toute décision.

Article 7 - Nombre d'élèves par cours

Le nombre maximum d'élèves par cours est de 18 dans la salle polyvalente et de 22 dans les dojos.

Ce nombre peut être abaissé par arrêté municipal (cas vécu pendant la crise sanitaire où le nombre d'élèves a été ramené à 15 en salle polyvalente et 20 dans les dojos. (9 mètres demandés par élève)

Article 8 - Cours de remplacement

En cas d'absence à son propre cours, un adhérent est autorisé à participer à un autre cours de la même semaine ou de la semaine suivante. Ceci dans un maximum d'une fois par trimestre. Il faut en ce cas avertir le bureau et au début du cours, s'assurer auprès du professeur que le nombre d'élèves présents ne dépasse pas le nombre maximum autorisé en vigueur au moment du cours.

Article 9 - Communication avec les adhérents

La section privilégie la communication par email ou sms. Il est demandé aux personnes n'ayant pas d'adresse informatique, une enveloppe à leur nom, timbrée pour les non buressois. Pour les autres, il leur est demandé de tout de même communiquer une adresse complète avec si nécessaire les codes permettant l'accès aux boites aux lettres.

Article 10 - Comportement pendant les cours

Prendre des chaussures appropriées pour pénétrer dans les salles gracieusement prêtées par la municipalité.

Amener son propre matériel (tapis, coussin, sangles...)

En cas de retard à un cours, ce qu'il faut éviter au maximum, s'y joindre discrètement.

Penser à couper son téléphone portable en début de séance.

Article 11 - adhésion au règlement interne

Toute inscription à la section vaut pour acceptation de son règlement interne.



Fiche d'inscription USBY-YOGA saison 2021- 2022

Nom	Prénom
-----	--------

Cours choisi		
Numéro	jour	Heure
Si deuxième cours ⁽¹⁾		
Numéro	jour	Heure

Sexe		Date de naissance	
Téléphone <i>Si possible portable</i>			
Adresse Mail <i>en majuscules</i>			
Adresse postale			
Code accès boîte aux lettres (si nécessaire)			

- J'ai répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.
- J'ai pris connaissance et accepte le protocole de rentrée d'adaptation de la section YOGA lié au COVID.
- Je suis informé(e) que l'USBY sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
- J'autorise l'exploitation de photos prises lors des cours à des fins de communications internes à la section YOGA.
- J'autorise l'USBY à me transmettre des informations par lettres, mails et sms.
- J'accepte les dispositions du règlement intérieur de la section USBY YOGA dont j'ai pris connaissance.

Date	Signature
------	-----------



Fiche d'inscription USBY-YOGA saison 2021- 2022

- En tant qu'ancien adhérent 2020-21, Je certifie sur l'honneur ne pas avoir utilisé les séances ZOOM mises en place pour 2020-21 et donc pouvoir bénéficier de la remise proposée de 50€.
- Je bénéficie de la réduction d'une adhésion en juin
- Je suis candidat à une deuxième cours à partir de fin septembre.

calcul de la cotisation		
Inscription	Plein tarif 185€ ⁽²⁾ Tarif étudiant 100€ ⁽²⁾ Deuxième cours : 120€ ⁽¹⁾	
réduction éventuelle Non cumulable	Réduction de 50€ si aucun cours VIDEO n'a été suivi. Réduction de 15€ pour les inscriptions faites dès le mois de juin.	
	total	

Note 1 : le tarif de 120€ pour le deuxième cours n'est applicable qu'à partir de fin septembre s'il reste des places. Joindre un chèque séparé de 120€

Note 2 : dont 15€ pour adhésion à l'USBY, payable même si l'adhérent est inscrit dans une autre section de L'USBY.

mode de paiement		
Montant Chèque(s) <i>au maximum 2</i>	Bons chèques vacances. <i>au maximum 50% de l'adhésion</i>	Paiement cumulé avec autre adhérent <i>Dans ce cas indiqué le nom</i>
€	€	

Téléphone des membres du bureau

Christiane Berthet 06 78 78 75 85
Marie-Françoise Amand 06 87 39 69 05

Adresse de retour :

Marie-Françoise AMAND – YOGA - 27 rue du docteur Collé 91440 BURES SUR YVETTE



USBY YOGA

Questionnaire de santé

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

OUI NON

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

A ce jour :

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, ci-dessous avoir répondu NON à toutes les questions.

J'atteste avoir répondu non à toutes les questions

Signature :

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.